



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

cgt.021@cp.finances.gouv.fr

Janvier 2003

Numéro 55

Dans ce numéro

- 1 CTPL du 16 décembre 2002.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Vœux 2003.
- 4 Bulletin d'adhésion.

CTPL du 16 décembre 2002

Suite au boycott par les organisations syndicales du Comité Technique Paritaire Local (CTPL) du 2 décembre dernier le TPG a donc réuni les représentants du personnel le 16 décembre 2002. Après une mise au point du TPG sur les droits des représentants en CTPL au cours de laquelle la position des syndicats a été confirmée, une **déclaration unitaire des organisations syndicales** (CGT-CFDT-FO-CFTC) a été remise au TPG concernant l'outil de répartition des emplois (ORE).

« Parmi les points inscrits à l'ordre du jour du présent Comité Technique Paritaire Local, figurent les résultats de l'outil de répartition des emplois des postes et services de Côte d'Or.

A l'appui de ces résultats, un tableau intitulé « Résultats et ajustements » est construit sur la base d'une « mutualisation de l'équipe de renfort et de l'agent travaillant à la TG pour le compte des PNC ».

L'analyse de ces résultats et de cet outil mis en place dans notre département conduit l'ensemble des Organisations syndicales présentes à faire le constat suivant :

- *D'une part, les Organisations syndicales représentées condamnent sans réserve la méthode de la DGCP qui nie totalement l'absentéisme et l'existence même de la suppléance.*
- *D'autre part, les Organisations syndicales représentées rejettent entièrement la méthode de la Direction locale qui cherche à répartir la pénurie entre les postes et services sans remettre en cause les décisions de la DGCP.*
- *Enfin, les Organisations syndicales représentées exigent un vote sur cet outil départemental qui ignore les besoins réels nécessaires au bon fonctionnement des postes et services et sacrifie, au nom d'une politique de réduction des effectifs à courte vue, la pérennité d'un service public de qualité, pourtant réclamée par l'ensemble de nos concitoyens.*

En conclusion, les Organisations syndicales représentées signataires ne sauraient apporter leur caution à cet instrument de mesures et sauront prendre leurs responsabilités pour s'opposer à ces décisions qui, après la mise en œuvre de l'ARTT sans l'abondement nécessaire des effectifs correspondants, vont accentuer encore davantage :

- *la dégradation des conditions de travail des agents et remettre en cause, un peu plus encore, leurs droits statutaires, en particulier en matière de congés, d'autorisations d'absence et de réduction du temps de travail ;*
- *l'accélération d'une réforme du réseau qui ne dit pas son nom.*
- *le recul du service public rendu à l'utilisateur. »*

Lors de l'examen des résultats de l'ORE en Côte d'Or, le TPG a confirmé la

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et NADAN Roselyne (T. Montbard).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUUVY Christiane (T. OPD-HLM).

Inspecteurs : aucun élu.

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31),

CLERE Jean-Claude (TG DI 03-80-59-26-09) et BOURDIN Arnaud (TG-CMIB 03-80-59-26-14).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) et Comité Action Sociale et Sanitaire (CDASS) :

BOURDIN Arnaud (TG-C.M.I.B. 03-80-59-26-14) au C.H.S.

SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) au CDASS.

baisse de 21 emplois et a manifesté la volonté de mutualiser la composition de l'équipe de renfort sur l'ensemble des postes (à raison de 18 emplois) et services (à raison de 3 emplois). En fait, cet outil mis en place par la Direction consiste à **modifier les chiffres bruts de l'ORE pour les réduire de façon à dégager des emplois pour l'équipe de renfort**. Condamnant la méthode de la Direction locale, les représentants des personnels ont demandé un vote sur cet outil départemental ce qui a été refusé par le TPG qui a prétendu qu'il ne s'agissait que d'un exemple et qu'un vote serait proposé début janvier 2003.

En ce qui concerne **l'équipe de renfort**, la Direction a présenté les nouvelles modalités nationales d'organisation et gestions de celle-ci. La CGT a fait remarquer tout le **paradoxe de la DGCP** qui reconnaît l'importance de l'équipe de renfort (« remplacement », « soutien aux unités de travail ») mais qui **refuse totalement de donner des moyens pour la faire fonctionner normalement !**

Pour « **bidouiller** » les chiffres de l'ORE, la Direction locale a décidé de mettre en place un **groupe de travail** réunissant entre autres les organisations syndicales. A l'exception de la CFTC, les trois autres syndicats ont exprimé unanimement leur **opposition** à toute participation à ce groupe de travail :

« Les représentants des organisations syndicales CGT-CFDT-FO vous informent qu'ils ne participeront pas au groupe de travail consacré à l'outil de répartition des emplois des postes et services de Côte d'Or.

En effet, conformément à la déclaration commune de l'ensemble des organisations syndicales faite lors du CTPL du 15 décembre 2002, nos organisations syndicales ne sauraient apporter leur caution à cet instrument de mesures et s'opposent à toute forme de co-gestion dont l'unique objet est de gérer la pénurie.

Pour les syndicats signataires de la présente déclaration, il est totalement inacceptable de participer à un groupe de travail dont la seule mission est de déterminer quel poste ou quel service sera plus touché qu'un autre par la réduction d'effectifs. »

En ce qui concerne la restructuration des Trésoreries de l'agglomération dijonnaise, le TPG a confirmé le report de la réforme au 1^{er} juillet 2003 ou au 1^{er} janvier 2004, tout semblant lié à l'avenir d'un des chefs de poste actuel. La CGT a demandé quel impact aurait sur l'effectif total cette restructuration mais la Direction nous a répondu que cela n'avait pas été mesuré (???)

Enfin concernant le **restaurant inter-administratif de la Trémouille**, les représentants CFDT et CGT ont demandé au TPG de soutenir le projet de l'Association ARIT. Notre Direction a refusé d'apporter le moindre soutien pour maintenir ce service social dont bénéficient les personnels en poste à Dijon. Notre Direction a bien démontré que les problèmes des personnels ne la concernaient pas vraiment. La **frilosité générale** des Directions administratives concernées par le restaurant inter-administratif de la Trémouille ont abouti à la décision de fermeture du restaurant par le Préfet. Néanmoins, l'association va continuer à se battre pour qu'une solution favorable aux personnels puisse aboutir.

*Tous les membres du bureau de la CGT Côte d'Or vous présentent leurs **meilleurs vœux** pour cette nouvelle année qui s'annonce très difficile pour les personnels avec la remise en cause des régimes de retraite. Le gouvernement et le patronat souhaitent allonger la durée de cotisations et aligner vers le bas les régimes de retraite.*

*Grâce à **l'unité syndicale** et seulement au prix d'une forte mobilisation des personnels, nous pourrons maintenir nos droits acquis presque toujours par la lutte et la revendication.*

Dans tous les cas, vous pourrez toujours compter sur les élus et représentants de la CGT pour défendre les intérêts des personnels.

Bonne année à tous.

BULLETIN D'ADHESION

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

NOM et PRENOM :

AFFECTATION :

GRADE : **ECHELON :**